

Numéro de dossier : 1080963053	
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Adopter, en vertu de l'article 89 (3°) de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement permettant le développement de l'ensemble du site de Norampac - lot 3 361 751.

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal :

1. D'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant la construction, l'occupation et l'aménagement du terrain portant le numéro de lot 3 361 751 du cadastre du Québec, bordé par la rue Molson, le boulevard Saint-Joseph, la rue D'Iberville, les voies ferrées du CP ainsi que par les propriétés situées aux 5300, rue Molson et 5195, rue D'Iberville.
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la Charte de la Ville de Montréal.

-- Signé par Jacques SAVARD/MONTREAL le 2010-06-25 10:23:35, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Jacques SAVARD

Directeur / Travaux publics et parcs
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics

Numéro de dossier : 1080963053